

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 43 (1972)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 1 Janvier 1972

SOMMAIRE

Révision des statuts et secrétariat permanent — Problèmes actuels de l'horlogerie suisse
Les réserves naturelles du Jura bernois — Chronique économique

Révision des statuts et secrétariat permanent

Ainsi que nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises, le Comité de l'ADIJ poursuit l'étude de nouveaux statuts et envisage en particulier la création d'un secrétariat permanent.

De ces projets, il a été à nouveau question lors de la dernière séance du comité, à la fin de l'année, à Moutier. M. René Steiner, président de l'ADIJ, a notamment relevé que les travaux préparatoires en vue de la création d'un secrétariat permanent prenaient plus de temps que prévu. En particulier, le financement doit être assuré avant de soumettre à l'assemblée la proposition de créer ce secrétariat permanent. Et l'un des aspects du financement est le montant des cotisations des communes. L'ADIJ a décidé de renseigner toutes les communes du Jura sur ses problèmes et sur ses projets par le canal des associations de maires de nos districts. Les maires des districts de Delémont, Moutier et Laufon ont été informés. Des contacts identiques auront lieu dans les autres districts du Jura dès que cela sera possible. Ainsi, les communes seront très exactement renseignées sur l'importance des activités que déploie l'ADIJ dans les domaines qui les intéressent directement.

Un des problèmes à résoudre sera le choix du siège du secrétariat permanent. Le Comité directeur propose Moutier, pour des raisons de commodité, puisque l'ADIJ possède dans cette localité un immeuble qui pourrait fort bien accueillir ses bureaux. D'autres localités comme Delémont et Tramelan ont également fait acte de candidature et elles pourraient aussi entrer en considération pour peu que l'implantation du secrétariat de l'ADIJ puisse être envisagée à des conditions financières équivalentes. De toute manière, il appartiendra au Comité central de trancher sur ce point.

Le Comité de l'ADIJ aura bientôt terminé l'examen du projet de nouveaux statuts, puisqu'un seul article reste à adopter. Il appartiendra fort probablement à la prochaine assemblée générale de l'ADIJ d'approuver ces nouveaux statuts, alors que le Comité central devra encore se prononcer sur le projet de cahier des charges du secrétaire permanent.

On le voit, l'heure des grandes décisions approche pour notre chambre jurassienne d'économie et d'utilité publique, qui devrait être bientôt dotée d'un instrument efficace adapté aux nécessités du moment.

ADIJ